Image not found or type unknown

Habilitation familiale et Cesu

Par **MisterFred**, le **03/02/2022** à **14:20**

Bonjour ,

Je vais bientot obtenir l'habilitation familiale pour ma mère (et donc devenir tuteur) . Ma mère a une maladie neuro dégénérative . Elle vit à son domicile . Je souhaiterais salarier une personne par le biais du CESU . Ma question est la suivante : est ce que le contrat cesu doit etre à mon nom ou à celui de ma mere ? Et si le contrat est à mon nom , puis je utiliser le compte bancaire de ma mère pour rémunérer la personne salariée ou bien si je dois utiliser mon compte bancaire , est ce que je peux me rembourser en utilisant le compte de ma mère ?

Merci de bien vouloir si possible m'éclairer sur ces questions .

MIster Fred .

Par **Marck.ESP**, le **03/02/2022** à **16:08**

Bonjour
L’employeur doit être la personne nécessiteuse, qui bénéficie des avantages fiscaux attachés au contrat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés